

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Claude ABADIE à Monsieur Philippe CHANABAUD

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU (le pouvoir donné à Madame Monique BARRIERE n'étant pas signé par la mandante, il ne peut valablement s'exercer), Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 17/11/2022	Nombre de votants	Pas de vote
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	00
Nombre de membres en exercice	23	00
Nombre de membres présents	16	00
Nombre de procuration	01	00
	Bulletins blancs	00
	Abstentions	00
	Suffrages exprimés	00
	Pour	00
	Contre	00

22-72 Présentation du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Année 2021

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de son établissement, accompagné du compte administratif. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activités de la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour l'année 2021,

Prend acte de la présentation du rapport d'activités établi pour l'année 2021 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sans quelle celle-ci n'amène de questions ou de remarques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 23 novembre 2022



Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,
Sylvain FLOGNY

